

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans la fabrication de produits électroniques en Italie

2014/2025(BUD) - 16/04/2014 - Acte final

OBJECTIF : mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour venir en aide à l'Italie confrontée à des licenciements dans le secteur de la fabrication d'équipements technologiques.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2014/254/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, conformément au point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière (demande EGF /2012/007 IT/VDC *Technologies*, présentée par l'Italie).

CONTENU : dans le cadre du budget de l'Union européenne pour l'exercice 2014, une somme de **3.010.985 EUR** en crédits d'engagement et de paiement est mobilisée au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation.

Ce Fonds vise à apporter une aide complémentaire aux travailleurs qui perdent leur emploi en raison de modifications majeures de la structure du commerce international résultant de la mondialisation, et pour les aider à réintégrer le marché du travail.

Le montant envisagé est destiné à venir en aide à l'Italie touchée par des licenciements intervenus au sein de l'entreprise *VDC Technologies SpA* et chez un fournisseur.

La demande est conforme au règlement (CE) n° 1927/2006 qui reste applicable, nonobstant son abrogation, pour toutes les demandes présentées avant le 31 décembre 2013.

Le [règlement](#) (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 permet la mobilisation du FEM à concurrence d'un plafond annuel de **150 millions EUR**.